



## Communiqué de Presse

Paris, le 31 janvier 2019

### **Remise du rapport sur la réforme du Financement du système de santé : séquence douche froide pour les praticiens de santé !**

La FFPS<sup>i</sup> vient de prendre connaissance du rapport de la Task Force animée par Jean - Marc AUBERT, directeur de la DREES.

Outre le fait que seuls certaines fédérations ou syndicats aient été conviés à la remise de ce rapport, la FFPS déplore le contenu qui ne tient pas compte des diverses observations formulées lors des différentes rencontres avec Jean-Marc AUBERT.

En effet, ce rapport prévoit pour les professionnels de santé libéraux une expérimentation pour un paiement en équipe de professionnels de santé en ville (PEPS), une rémunération à la qualité, la forfaitisation de certaines séquences de soins pour lesquelles des référentiels ont été définis par la HAS, ainsi que le développement de forfaits pour la prise en charge de pathologies chroniques et de certaines interventions chirurgicales.

La FFPS estime que le paiement à l'épisode de soins n'était pas un gage de qualité et de pertinence mais plutôt une volonté d'exclusion des patients les plus fragiles et une source de conflit dans les équipes soignantes.

Ce modèle n'est que le début d'une **sélection des usagers** excluant de fait les patients les plus lourds induisant un recours à des systèmes privés de prise en charge très coûteux.

En outre, les questions de responsabilités n'ont pas été traitées. Que faire si le patient décide de changer de praticien durant l'épisode de soins ? Comment répartir le forfait sur de nouveaux praticiens ? Sans parler de quel professionnel ou quelle structure sera le dépositaire du forfait et sur quels critères ce dernier sera réparti ?

Ce « bundle payment » qui vise à optimiser la pertinence des actes trahit un manque de confiance et d'estime de la part du ministère envers les professionnels de santé.

Contact presse :  
Daniel Guillerm, Président  
Tél. 06 08 84 50 27

---

<sup>i</sup> Créée en août 2017, elle se compose des principaux syndicats d'infirmiers libéraux, de masseurs-kinésithérapeutes, d'orthophonistes, d'orthoptistes et de pédicures-podologues, à savoir : Convergence infirmière, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, l'ONSIL, l'UNSMKL ainsi que le SNAO.